



Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le 15/02/2023
ID : 064-216401364-20230214-2023_04-BF

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Mailis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Mailis Flores

Secrétaire de séance : Mailis Flores.

2023-04 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 Budget principal et budgets annexes (Espace Animalier, AEP).

Le Maire expose aux membres que les trois comptes de gestion ont été établis par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Il les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les trois comptes de gestion sont ensuite soumis au vote en même temps que les comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

VOTENT les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2022 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Compte de gestion Budget Espace Animalier :

POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION :

Compte de gestion Budget AEP :

POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION :

Compte de gestion Budget Commune

POUR : 10 CONTRE : ABSTENTION :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/02/2023

Le Maire,
Philippe VIGNEAU.



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le *SLOW*
ID : 064-216401364-20230214-2023_05-BF

COMMUNE DE BORCÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borcé, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Mailis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Mailis Flores

Secrétaire de séance : Mailis Flores.

2023-05 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ESPACE ANIMALIER 2022

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2022 et arrêtent ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote.

Investissement :

Dépenses	prévu :	86 060.88
	Réalisé :	85 886.93
	RAR :	0
Recettes	prévu :	86 060.88
	Réalisé :	48 173.88
	RAR :	0

Fonctionnement :

Dépenses	prévu :	38 839.00
	Réalisé :	948.90
	RAR :	0
Recettes	prévu :	38 839.00
	Réalisé :	38 661.95
	RAR :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 37 713.05
Fonctionnement	37 713.05
Résultat global	0

vote à l'unanimité : 9 pour : 9 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borcé le 14/02/2023

Le Maire,

Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230214-2023_05-BF

SLOW

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ESPACE ANIMALIER DE BORCE	948,90	38 661,95	85 886,93	48 173,88
Total	948,90	38 661,95	85 886,93	48 173,88

- Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 064-216401364-20230214-2023_05-BF

SLOW

Dépenses

Recettes

Charges à caractère
général : 1 199,50 €

Dotations et participations :
38 661,95 €

Autre : 0,00 €

Dépenses

Recettes

Dépenses d'équipement :
19 966,30 €

Dette : 17 746,75 €

Déficit antérieur : 48
173,88 €

Dotations, fonds et
réserves : 48 173,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230214-2023_05-BF

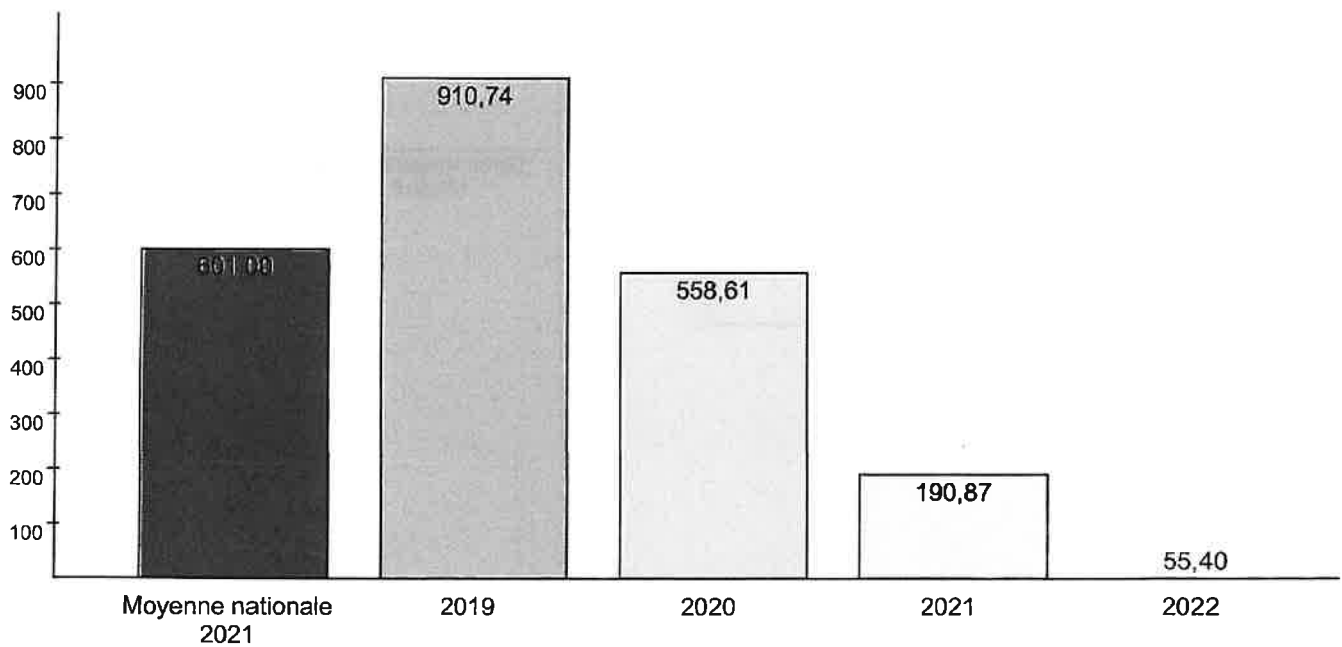
SLOW

- Dette -

Tableau synthétique

		Encours de la dette
ESPACE ANIMALIER DE BORCE		7 256,98
	Total	7 256,98

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus





Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 064-216401364-20230214-2023_06-BF

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Mailis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Mailis Flores

Secrétaire de séance : Mailis Flores.

2023-06 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE AEP 2022

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2022 et arrêtent ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote :

Investissement :

Dépenses	prévu :	190 019.88
	Réalisé :	20 005.24
	RAR :	0
Recettes	prévu :	190 019.88
	Réalisé :	190 019.88
	RAR :	0

Fonctionnement :

Dépenses	prévu :	52 941.47
	Réalisé :	51 841.45
	RAR :	0
Recettes	prévu :	52 941.47
	Réalisé :	51 841.45
	RAR :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	170 014.64
Fonctionnement	0
Résultat global	170 014.64

vote à l'unanimité : 09 pour : 09 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/02/2023

Le Maire,
Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230214-2023_06-BF

5/10

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SERVICE EAU BORCE	51 841,45	51 841,45	20 005,24	190 019,88
Total	51 841,45	51 841,45	20 005,24	190 019,88

- Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 15/02/2023
 Reçu en préfecture le 15/02/2023
 Publié le
 ID : 064-216401364-20230214-2023_06-BF

SLOW

Dépenses

Charges à caractère général : 13 485,93 €
Autre : 38 355,52 €

Recettes

Dotations et participations : 33 179,62 €
Produit des services : 8 935,58 €
Autre : 9 726,25 €

Dépenses

Dettes : 11 179,24 €
Autre : 8 826,00 €

Recettes

Excédent antérieur : 158 133,88 €
Autre : 31 886,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230214-2023_06-BF

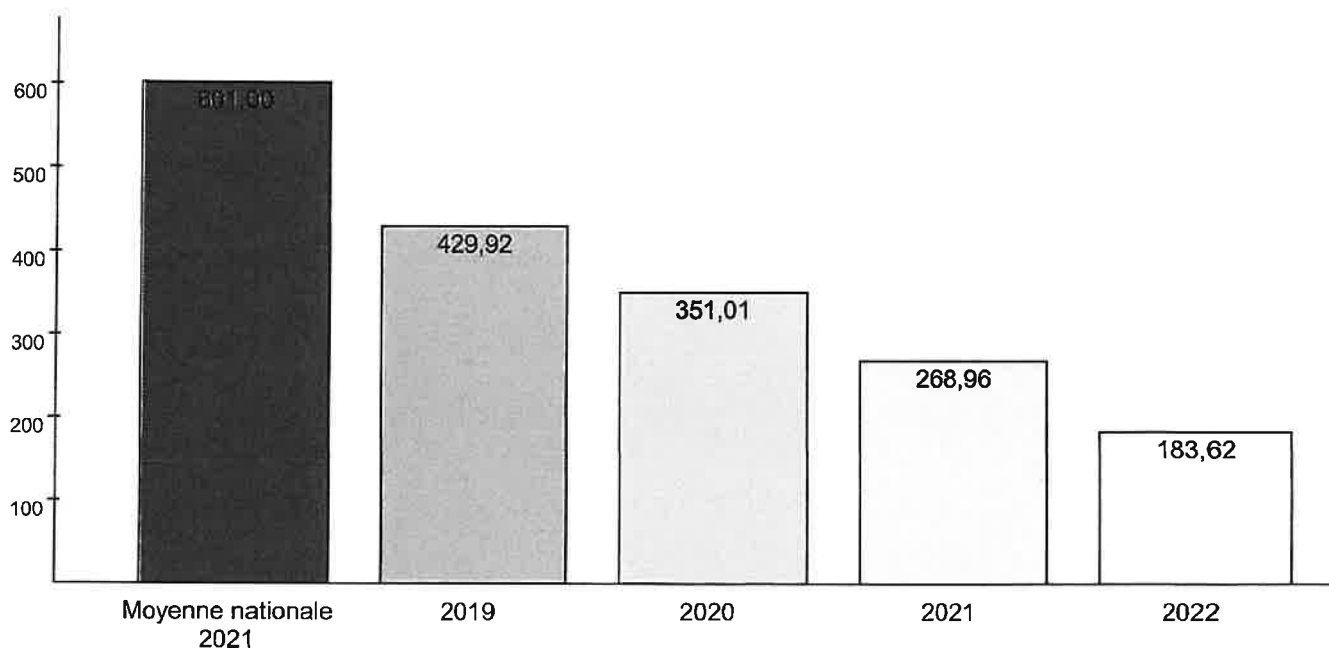
SLOW

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
SERVICE EAU BORCE	24 054,04
Total	24 054,04

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus





Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le 5 10
ID : 064-216401364-20230214-2023_07-BF

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Mailis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Mailis Flores

Secrétaire de séance : Mailis Flores.

2023-07 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2022

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2022 et arrêtent ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote.

Investissement :

Dépenses	prévu :	163 383.60
	Réalisé :	158 494.40
	RAR :	2 288.35

Recettes	prévu :	163 383.60
	Réalisé :	59 473.26
	RAR :	38 815.00

Fonctionnement :

Dépenses	prévu :	633 901.73
	Réalisé :	566 094.76
	RAR :	0

Recettes	prévu :	633 901.73
	Réalisé :	678 039.47
	RAR :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 99 021.14
Fonctionnement	111 944.71
Résultat global	12 923.57

vote à l'unanimité : 09 pour : 09 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme

Fait à Borce le 14/02/2023

Le Maire

Philippe VIGNEAU.



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230214-2023_07-BF

510

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE DE BORCE	566 094,76	678 039,47	158 494,40	59 473,26
Total	566 094,76	678 039,47	158 494,40	59 473,26

- Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 15/02/2023
 Reçu en préfecture le 15/02/2023
 Publié le
 ID : 064-216401364-20230214-2023_07-BF

SLOW

Dépenses

Recettes

Charges à caractère général : 241,82 k€
Charges de personnel : 137,97 k€
Subventions et participations : 116,83 k€
Autre : 69,48 k€

Contributions directes : 283,66 k€
Dotations et participations : 85,88 k€
Produit des services : 114,30 k€
Excédent antérieur : 108,16 k€
Autre : 86,04 k€

Dépenses

recettes

Dépenses d'équipement : 93,42 k€
Dettes : 27,79 k€
Déficit antérieur : 37,29 k€

Dotations, fonds et réserves : 59,47 k€

Secteur de l'Énergie, de l'Équipement et de l'Économie

SECTION COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230214-2023_07-BF

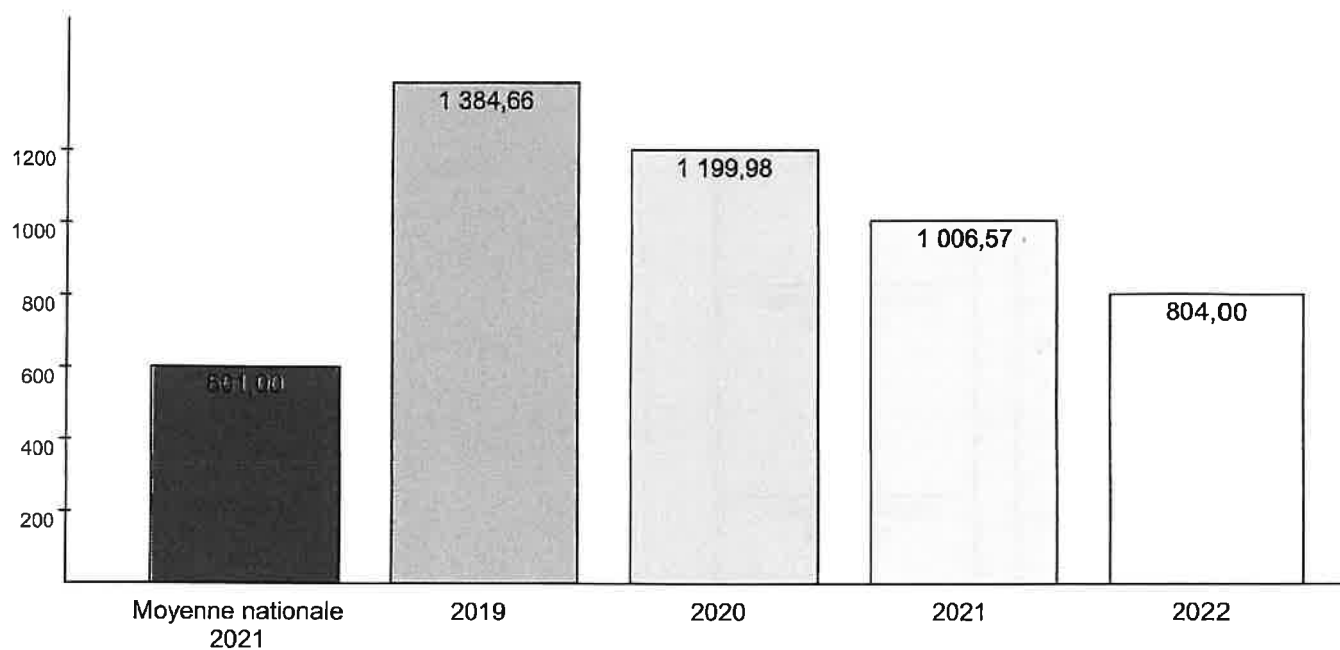
SLOW

- Dette -

Tableau synthétique

		Encours de la dette
COMMUNE DE BORCE		105 323,41
	Total	105 323,41

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus





Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230214-2023_08-BF

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Maïlis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Maïlis Flores

Secrétaire de séance : Maïlis Flores.

2023-08 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ANNEXE ESPACE ANIMALIER 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 14/02/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	37 713.05
- Un déficit reporté de :	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	37 713.05
- Un déficit d'investissement de :	37 713.05
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	37 713.05

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT	37 713.05
Affectation complémentaire en réserve (1068)	37 713.05
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 37 713.05

vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/02/2023

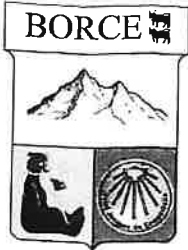
Le Maire
Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 064-216401364-20230214-2023_09-BF

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Maïlis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Maïlis Flores

Secrétaire de séance : Maïlis Flores.

2023- 09 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ANNEXE AEP 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice le 14/02/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	0
- Un déficit reporté de :	0
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0
- Un excédent d'investissement de :	170 014.64
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
- Soit un excédent de financement de :	170 014.64

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : DEFICIT	0
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 170 014.64

vote à l'unanimité à la majorité : pour : contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/02/2023
Le Maire
Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 064-216401364-20230214-2023_10-BF

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Mailis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Mailis Flores

Secrétaire de séance : Mailis Flores.

2023-10 OBJET AFFECTATION RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice le 14/02/2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	3 780.98
- Un excédent reporté de :	108 163.73
Soit un excédent de fonctionnement de :	111 944.71
- Un déficit d'investissement de :	99 021.14
- Un excédent des restes à réaliser de :	36 526.65
- Soit un besoin de financement de :	62 494.49

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	111 944.71
Affectation complémentaire en réserve (1068)	62 494.49
Résultat reporté en fonctionnement (002)	49 450.22

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 99 021.14

vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/02/2023

Le Maire

Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le *SLOW*
ID : 064-216401364-20230214-2023_12-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Mailis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Mailis Flores

Secrétaire de séance : Mailis Flores.

2023-12 : OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR L'AFP D'AUBISE

Suite à la demande de Mme LAMOTHE désirant ne plus siéger à l'AFP d'Aubise pour diverses raisons, le conseil municipal est invité à choisir un élu pour siéger au sein de l'Association Foncière Pastorale d'Aubise.

Le Conseil Municipal après exposé :

DESIGNE M. Alain BOUCHU

Pour siéger à l'Association Pastorale d'Aubise.

vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/02/2023

Le Maire,

Philippe VIGNEAU.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Mis en ligne sur le site internet ou affichée le





Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 064-216401364-20230214-2023_13-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Mailis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Mailis Flores

Secrétaire de séance : Mailis Flores.

2023-13 Objet : Conseiller Municipal en charge de la révision des listes électorales

Dans le cadre de la réforme portant création du répertoire électoral unique (REU), Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nouvelles dispositions concernant l'installation à compter du 10 janvier 2019 de la nouvelle commission électorale chargée du contrôle des listes électorales. Celle-ci est nommée pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Il indique aux membres présents que, outre les représentants de l'administration et du tribunal, qui seront choisis respectivement par le préfet et le procureur, un représentant du Conseil Municipal doit être désigné en respectant l'ordre du tableau du Conseil Municipal. Nonobstant, celui-ci ne peut être ni le Maire, ni un adjoint titulaire d'une délégation, ni un conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription électorale.

Ainsi, après avoir observé les règles fixées pour la désignation du conseiller municipal en charge de la révision des listes électorales, le Conseil Municipal :

PREND ACTE que Mailis FLORES a accepté la mission qui lui est confiée

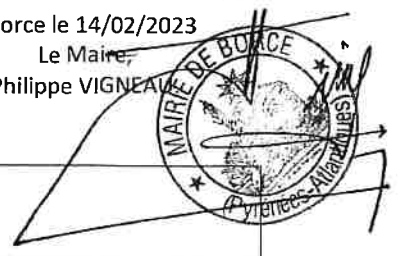
vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/02/2023

Le Maire,

Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 15/02/2023
Reçu en préfecture le 15/02/2023
Publié le
ID : 064-216401364-20230214-2023_14-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le 14 février 2023, à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 07/02/2023 et transmise par voie électronique le 07/02/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Jean-François Cédet, France Lamothe, Mailis Flores.

Absents : Jean-Claude Coustet, Camille Gizardin, Alain Bouchu,

Procuration : Alain Bouchu à France Lamothe
Camille Gizardin à Mailis Flores

Secrétaire de séance : Mailis Flores.

2023-14 Objet : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 24 5. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Dans le cadre de la réhabilitation du gîte communal, les factures de maîtrise d'œuvre et des bureaux de contrôle (étude de sol, diagnostic amiante, etc) doivent être réglées.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont le règlement de factures pour la maîtrise d'œuvre de l'Agence Publique de Gestion Locale 10 959 €, les diagnostics amiante et plomb et les études de sol pour 5 524 €,

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

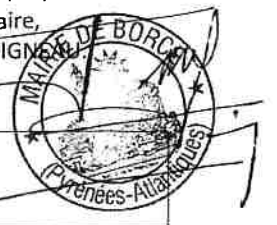
soit : 16 483.00 euros au compte 231 « immobilisations corporelles en cours »

vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/02/2023

Le Maire,
Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le